

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom commercial : CAFLON E39 / DISSOLVINE E39  
Type de produit : À base d'eau de dispersion / solution.

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Spec. d'usage industriel/professionnel : Industriel  
Réservé à un usage professionnel  
Fonction ou catégorie d'utilisation : Intermédiaires

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Rewah NV  
Nijverheidsweg 24  
B-2240 Zandhoven  
Belgique-België  
T +32 (0)3 475 14 14  
[info@rewah.com](mailto:info@rewah.com), [www.rewah.com](http://www.rewah.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +32 (0)70 245 245

Pays/Région	Organisation	Numéro d'urgence
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum. c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid. Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel.	+ 32 (0)70 245 245
France	ORFILA.	+33 1 45 42 59 59 Ce numéro flèche automatiquement les appels vers le centre antipoison le plus proche, en fonction du lieu de l'appelant. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Acute Tox. 4 (par voie orale) H302  
Acute Tox. 4 (par inhalation : poussières, brouillard) H332  
Skin Irrit. 2 H315  
Eye Dam. 1 H318  
STOT RE 2 H373

Texte intégral des classes de danger, mentions H et EUH : voir rubrique 16

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

# CAFLON E39 / DISSOLVINE E39

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

GHS07

GHS08

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Contient :

éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium; SODIUM GLYCOLATE; hydroxyde de sodium; soude caustique

Mentions de danger (CLP) :

H290 - Peut être corrosif pour les métaux.  
H332 - Nocif par inhalation.  
H315 - Provoque une irritation cutanée.  
H318 - Provoque des lésions oculaires graves.  
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence (CLP) :

P260 - Ne pas respirer les vapeurs, aérosols.  
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P314 - Consulter un médecin en cas de malaise.  
P390 - Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.  
P501 - Éliminer le contenu et le récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

### 2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT et/ou vPvB  $\geq 0,1$  % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium	N° CAS: 64-02-8 N° CE: 200-573-9 N° Index: 607-428-00-2 N° REACH: 01-2119486762-27	30-60	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Acute Tox. 4 (par inhalation), H332 Eye Dam. 1, H318 STOT RE 2, H373
nitrotriacétate de trisodium	N° CAS: 5064-31-3 N° CE: 225-768-6 N° Index: 607-620-00-6 N° REACH: 01-2119519239-36	1 – 5	Carc. 2, H351 Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Eye Irrit. 2, H319
trisodium 2,2'-((2-[[carboxylatométhyl]amino]éthyl)imino)diacétate	N° CAS: 19019-43-3	1 – 5	Eye Irrit. 2, H319
SODIUM GLYCOLATE	N° CAS: 2836-32-0 N° CE: 220-624-9	1 – 5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318

# CAFLON E39 / DISSOLVINE E39

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
hydroxyde de sodium; soude caustique	N° CAS: 1310-73-2 N° CE: 215-185-5 N° Index: 011-002-00-6 N° REACH: 01-2119457892-27	< 2	Met. Corr. 1, H290 Skin Corr. 1A, H314 Eye Dam. 1, H318

### Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques (%)
nitrotriacétate de trisodium	N° CAS: 5064-31-3 N° CE: 225-768-6 N° Index: 607-620-00-6 N° REACH: 01-2119519239-36	(5 ≤ C < 100) Carc. 2; H351
hydroxyde de sodium; soude caustique	N° CAS: 1310-73-2 N° CE: 215-185-5 N° Index: 011-002-00-6 N° REACH: 01-2119457892-27	(0,5 ≤ C < 2) Eye Irrit. 2; H319 (0,5 ≤ C < 2) Skin Irrit. 2; H315 (2 ≤ C < 5) Skin Corr. 1B; H314 (5 ≤ C < 100) Skin Corr. 1A; H314

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Consultez un médecin si l'inconfort persiste.
Premiers soins après contact avec la peau	: Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. Consultez un médecin si l'inconfort persiste.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Enlevez les lentilles de contact et tenez les paupières bien ouvertes. Continuez de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin. Continuer à rincer. Consulter un ophtalmologiste.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche abondamment à l'eau. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, la tête doit être maintenue vers le bas de sorte que le vomis ne pénètre pas les poumons. Faire boire beaucoup d'eau. Consultez un médecin si l'inconfort persiste.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation	: Nocif par inhalation.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves. Risque de lésions oculaires permanentes graves si le produit n'est pas éliminé rapidement.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Mousse anti-alcool. Dioxyde de carbone. Poudre sèche. Eau pulvérisée.
Moyens d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un jet d'eau.

# CAFLON E39 / DISSOLVINE E39

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : La décomposition thermique ou la combustion peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Gaz nitreux. Ammoniaque. Amines.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Portez un appareil respiratoire autonome et un équipement de protection individuelle (EPI) approprié.  
Protection en cas d'incendie : Prendre garde à la reprise du feu.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Ne pas respirer les aérosols. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Assurer une ventilation d'air appropriée.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Tout déversement ou rejet incontrôlé dans des cours d'eau doit être immédiatement signalé à l'Agence environnementale ou tout autre organisme de réglementation pertinent. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. Ne pas rejeter dans le sous-sol/sol.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Recueillir le reliquat à l'aide d'une matière absorbante non combustible. Récupérez le produit déversé et placez-le dans des conteneurs à déchets appropriés, puis fermez-les hermétiquement. Voir rubrique 13 pour des informations sur l'élimination.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 8 pour des informations sur l'équipement de protection individuelle. Voir rubrique 13 pour des informations sur l'élimination.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter les déversements et les fuites. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de vapeurs et de brouillards de pulvérisation. Veiller à une ventilation adéquate. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver fermé dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Conserver dans l'emballage d'origine. Ne pas conserver pendant des périodes prolongées.  
Température de stockage : 18 – 50 °C  
Prescriptions particulières concernant l'emballage : Ne pas conserver dans des récipients non étiquetés. Toujours garder le contenant en position debout. Matériaux pour conteneurs non adaptés: Métaux non ferreux (Al, Cu, Zn) et leurs alliages.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la Rubrique 1.2.

# CAFLON E39 / DISSOLVINE E39

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

hydroxyde de sodium; soude caustique (1310-73-2)	
Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Sodium (hydroxyde de)
OEL TWA	2 mg/m <sup>3</sup>
Remarque	M
Référence réglementaire	Koninklijk besluit/Arrêté royal 16/11/2023

##### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 8.1.4. DNEL et PNEC

CAFLON E39 / DISSOLVINE E39	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
Aiguë - effets systémiques, inhalation	2,5 mg/m <sup>3</sup>
Aiguë - effets locaux, inhalation	2,5 mg/m <sup>3</sup>
DNEL/DMEL (Population générale)	
Aiguë - effets systémiques, inhalation	1,5 mg/m <sup>3</sup>
Aiguë - effets locaux, inhalation	1,5 mg/m <sup>3</sup>
A long terme - effets systémiques, orale	25 mg/kg de poids corporel/jour
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	2,2 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,22 mg/l
PNEC (Sol)	
PNEC sol	0,72 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	43 mg/l

##### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

###### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Eviter l'inhalation des vapeurs. Respecter les limites d'exposition indiquées sur cette fiche de données de sécurité.

##### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

###### Équipement de protection individuelle:

Protection oculaire opaque obligatoire. Protection obligatoire des voies respiratoires. Protection obligatoire des mains (gants de protection).

# CAFLON E39 / DISSOLVINE E39

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



#### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

##### Protection oculaire:

Lunettes de protection contre les projections chimiques et les acides. EN 166

#### 8.2.2.2. Protection de la peau

##### Protection de la peau et du corps:

Si le contact répété avec la peau ou une contamination des vêtements est possible, porter des vêtements de protection. Vêtements de protection à manches longues

##### Protection des mains:

Porter des gants de protection. Temps de pénétration à déterminer avec le fabricant des gants. Gants de protection en caoutchouc butyle. Néoprène. Caoutchouc nitrile. Polyéthylène. Chlorure de polyvinyl (PVC). Matière(s) à éviter. Polyalcool vinylique (PVA). ISO 374-1

#### 8.2.2.3. Protection respiratoire

##### Protection respiratoire:

Porter un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante. Dans le cas des vapeurs ou des aérosols: porter une protection respiratoire demi masque P2. Masques complets/demi-masques/quart de masque (DIN EN 136/140)

#### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

##### Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les mains et visage avant une pause et à la fin des travaux. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Jaune.
Odeur	: Ammoniacale.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
pH solution	: 11 – 12 @ Solution à 1%
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: < 0,8
Point de fusion	: -31 °C
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 105 – 110 °C
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: > 200 °C
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1,15 – 1,38 @ 25°C
Solubilité	: Soluble en toutes proportions dans l' eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: < 0
Viscosité, cinématique	: 10 – 19 mm <sup>2</sup> /s @ 20°C
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

# CAFLON E39 / DISSOLVINE E39

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucun(es) dans des conditions normales.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si les règles/instructions de stockage et de manipulation sont suivies.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Ne polymérise pas.

### 10.4. Conditions à éviter

Évitez la chaleur excessive pendant de longues périodes. Éviter tout contact avec l'aluminium.

### 10.5. Matières incompatibles

fort substances comburantes. Aluminium. Zinc (Zn). Nickel (Ni). Cuivre (Cu).

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique ou la combustion peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Oxydes d'azote. Ammoniaque. Amines.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Inhalation:poussières,brouillard: Nocif par inhalation.
Indications complémentaires	: L'irritation de la muqueuse de la bouche, de la gorge, de l'oesophage et de la partie gastro-intestinale

CAFLON E39 / DISSOLVINE E39	
DL50 orale rat	3030 mg/kg
DL50 cutanée rat	5000 mg/kg
ETA CLP (gaz)	11250 ppmv/4h
ETA CLP (vapeurs)	27,5 mg/l
éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium (64-02-8)	
DL50 orale rat	1780 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	1 – 5 mg/l/4h
nitritotriacétate de trisodium (5064-31-3)	
DL50 orale rat	1740 mg/kg
trisodium 2,2'-({2-[(carboxylatométhyl)amino]éthyl}imino)diacétate (19019-43-3)	
DL50 orale rat	1780 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	> 1 – < 5 mg/l

# CAFLON E39 / DISSOLVINE E39

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

hydroxyde de sodium; soude caustique (1310-73-2)	
DL50 orale rat	500 mg/kg
DL50 orale	> 500 mg/kg Lapin
CL50 Inhalation - Rat	> 1 – < 5 mg/l

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Peut provoquer des brûlures chimiques des yeux
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Atteinte des reins

éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium (64-02-8)	
NOAEC (inhalation, rat, gaz, 90 jours)	3
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration	: Nocif par inhalation

CAFLON E39 / DISSOLVINE E39	
Viscosité, cinématique	10 – 19 mm <sup>2</sup> /s @ 20°C

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement. Les rejets importants ou réguliers peuvent avoir des effets dangereux sur l'environnement.
Ecologie - eau	: Le produit peut affecter l'acidité (pH) de l'eau, ce qui peut avoir des effets néfastes sur les organismes aquatiques.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Non classé

éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium (64-02-8)	
CL50 - Poisson [1]	> 100 mg/l
CE50 - Crustacés [1]	> 500 mg/l
CE50 72h - Algues [1]	> 100 mg/l

hydroxyde de sodium; soude caustique (1310-73-2)	
CL50 - Poisson [1]	33 – 189 mg/l
CL50 - Poisson [2]	45,5 mg/l <i>Oncorhynchus mykiss</i>
CE50 - Autres organismes aquatiques [1]	40 – 240 mg/l <i>Daphnia magna</i>

### 12.2. Persistance et dégradabilité

CAFLON E39 / DISSOLVINE E39	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

# CAFLON E39 / DISSOLVINE E39

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### CAFLON E39 / DISSOLVINE E39

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	< 0
--	-----

#### éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium (64-02-8)

BCF - Poisson [1]	1,8 Lepomis macrochirus
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-13
Potentiel de bioaccumulation	Il ne se produit aucune bioaccumulation significative.

### 12.4. Mobilité dans le sol

#### CAFLON E39 / DISSOLVINE E39

Ecologie - sol	Soluble dans l'eau.
----------------	---------------------

#### hydroxyde de sodium; soude caustique (1310-73-2)

Ecologie - sol	Soluble dans l'eau.
----------------	---------------------

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Réglementation régionale sur les déchets	: Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets	: Déchet classé comme déchet dangereux. Ne pas perforer ou incinérer, même lorsqu'il est vide.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: / ADR / IMDG / IATA

### 14.1 Numéro ONU

N° ONU (ADR)	: UN 3267
N° ONU (IMDG)	: UN 3267
N° ONU (IATA)	: UN 3267

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	: LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A.
Désignation officielle de transport (IMDG)	: LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A.
Désignation officielle de transport (IATA)	: Corrosive liquid, basic, organic, n.o.s.
Description document de transport (ADR) (ADR)	: UN 3267 LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A., 8, III, (E)
Description document de transport (IMDG)	: UN 3267 LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A., 8, III
Description document de transport (IATA)	: UN 3267 Corrosive liquid, basic, organic, n.o.s., 8, III

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

<b>ADR</b>	
Classe(s) de danger pour le transport (ADR)	: 8
Étiquettes de danger (ADR)	: 8

# CAFLON E39 / DISSOLVINE E39

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878



### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 8

Étiquettes de danger (IMDG) : 8



### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 8

Étiquettes de danger (IATA) : 8



## 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : III

Groupe d'emballage (IMDG) : III

Groupe d'emballage (IATA) : III

## 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

### Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : C7

Dispositions spéciales (ADR) : 274

Quantités limitées (ADR) : 5I

Quantités exceptées (ADR) : E1

Instructions d'emballage (ADR) : P001, IBC03, LP01, R001

Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP19

Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : T7

Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : TP1, TP28

Code-citerne (ADR) : L4BN

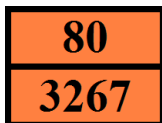
Véhicule pour le transport en citerne : AT

Catégorie de transport (ADR) : 3

Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR) : V12

Numéro d'identification du danger (code Kemler) : 80

Panneaux oranges :



Code de restriction en tunnels (ADR) : E

### Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG) : 223, 274

Quantités limitées (IMDG) : 5 L

Quantités exceptées (IMDG) : E1

# CAFLON E39 / DISSOLVINE E39

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Instructions d'emballage (IMDG)	: P001, LP01
Instructions d'emballages GRV (IMDG)	: IBC03
Instructions pour citernes (IMDG)	: T7
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG)	: TP1, TP28
N° FS (Feu)	: F-A
N° FS (Déversement)	: S-B
Catégorie de chargement (IMDG)	: A
Arrimage et manutention (Code IMDG)	: SW2
Tri (IMDG)	: SGG18, SG35
Propriétés et observations (IMDG)	: Reacts violently with acids. Causes burns to skin, eyes and mucous membranes.

### Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	: E1
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Y841
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: 1L
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: 852
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	: 5L
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	: 856
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	: 60L
Dispositions spéciales (IATA)	: A3, A803
Code ERG (IATA)	: 8L

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

##### Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

##### Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

##### Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

##### Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

##### Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

##### Règlement sur l'ozone (2024/590)

Non listé dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement UE 2024/590)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 2024/590 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

##### Règlement sur les biens à double usage (428/2009)

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) DU CONSEIL relatif au contrôle des biens à double usage

# CAFLON E39 / DISSOLVINE E39

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

### Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Full text of H- and EUH-phrases:	
Acute Tox. 4 (par inhalation : poussières, brouillard)	Toxicité aiguë (Inhalation:poussières,brouillard) Catégorie 4
Acute Tox. 4 (par inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 4
Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Carc. 2	Cancérogénicité, catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Met. Corr. 1	Corrosif pour les métaux, catégorie 1
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1A
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, catégorie 2
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Acute Tox. 4 (par voie orale)	H302	Méthode de calcul
-------------------------------	------	-------------------

# CAFLON E39 / DISSOLVINE E39

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Acute Tox. 4 (par inhalation : poussières, brouillard)	H332	Méthode de calcul
Skin Irrit. 2	H315	Méthode de calcul
Eye Dam. 1	H318	Méthode de calcul
STOT RE 2	H373	Méthode de calcul

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.